



**Séance extraordinaire du conseil municipal  
Le 15 décembre 2025, à 19h30 à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 2. Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
  - 2.1 Aucun
- 3. Approbation du procès-verbal**
  - 3.1 Aucun
- 4. Dossiers de la mairie**
  - 4.1 Aucun
- 5. Dossiers de la direction générale et du greffe**
  - 5.1 Aucun
- 6. Dossiers de la trésorerie**
  - 6.1 Règlement 2025-506 - décrétant les prévisions budgétaires de l'Exercice 2026, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc - égout et de la cueillette et du traitement des ordures - Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 7. Dossiers de l'urbanisme et de l'environnement**
  - 7.1 Demande de pont payant
- 8. Dossiers du développement et du tourisme**
  - 8.1 Remplacement de l'affichage municipal - autorisation de paiement
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
  - 9.1 Aucun
- 10. Dossiers des travaux publics et des bâtiments**
  - 10.1 Étude d'évaluation de la sécurité du barrage de l'Éperlan (X0003613) - Engagement à réaliser les travaux et la surveillance recommandée
- 11. Dossiers de la sécurité publique**
  - 11.1 Aucun
- 12. Prochaine séance**
  - 12.1 Aucun
- 13. Autres sujets**
  - 13.1 Aucun
- 14. Tour de table du conseil**
  - 14.1 Aucun
- 15. Période de commentaires et de questions**
- 16. La levée de la séance**



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 15 décembre 2025, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.**

**Étaient présents :** M. Mathieu Lapointe, Maire  
M. Régis Leblanc, conseiller  
M. David Landry, conseiller  
M. Alain Turcotte, conseiller  
Mme Denise Leblanc, conseillère  
Mme. Amélie Dallaire, conseillère

**Quorum : le quorum est constaté.**

**Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier.**

**25-12-284**

**LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. Régis Leblanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025 soit accepté.

**DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE**

**RÈGLEMENT 2025-506 - DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2026, L'IMPOSITION D'UN RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS ET LA TARIFICATION DE COMPENSATION DU SERVICE D'AQUEDUC - ÉGOUT ET DE LA CUEILLETTE ET DU TRAITEMENT DES ORDURES - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller M. Alain Turcotte, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2025-506 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2026, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc - égout et de la cueillette et du traitement des ordures.

Un projet de règlement a été déposé au conseil et il est présenté séance tenante.

## **DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **25-12-285 DEMANDE DE PONT PAYANT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit quelques demandes d'autorisation de « pont payant » par année par des organismes dans le but de financer leurs projets, activités et/ou leurs événements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut déléguer cette autorisation à un ou des responsables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un pont payant comporte un certain risque à encadrer;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Amélie Dallaire  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville attribue la responsabilité d'autoriser les demandes de « pont payant » aux personnes en poste à la direction loisirs, culture et vie communautaire, puis coordination loisir, sport et plein air avec les consignes suivantes :

- Autoriser la tenue d'un « pont payant » sur le réseau routier municipal uniquement;
- Déclarer la tenue d'un « pont payant » à tous les services d'urgence : policier (SQ), pompier (SSIAE), ambulancier (SSBDC);
- Déclarer la tenue de « ponts payants » annuellement sur le territoire aux assurances municipales de la Ville;
- Encadrer la tenue de « pont payant » avec des consignes sécuritaires : schéma de mise en place, dossard de sécurité, comportement à respecter.

## **DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ET DU TOURISME**

### **25-12-286 REMPLACEMENT DE L'AFFICHAGE MUNICIPAL - AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un contrat pour le remplacement du système d'affichage municipal à l'entreprise Communications Tremblay Ménard inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les livrables ont été fournis au client tel que convenu ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Communications Tremblay Ménard inc. a soumis une demande de paiement conforme au contrat au montant de 83,358,89\$, sans les taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le paiement à la compagnie Communications Tremblay Ménard inc. au montant de 83 358,89\$, sans les taxes applicables.

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement de l'exercice en cours.

## **DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS ET DES BÂTIMENTS**

**25-12-287**

### **ÉTUDE D'ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DU BARRAGE DE L'ÉPERLAN (X0003613) - ENGAGEMENT À RÉALISER LES TRAVAUX ET LA SURVEILLANCE RECOMMANDÉE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est propriétaire et responsable du barrage de l'Éperlan (X0003613);

CONSIDÉRANT QUE une étude d'évaluation de sécurité du barrage a été réalisée par la firme Tetra Tech en date du 8 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette étude identifie des travaux prioritaires afin d'assurer la sécurité du barrage et le respect des normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît l'importance de maintenir le barrage en état et conformes aux exigences légales et techniques;  
POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à réaliser les travaux recommandés dans l'étude d'évaluation de sécurité du barrage de l'Éperlan (X0003613), selon les priorités identifiées.

QUE l'avancement des travaux soit communiqué à la Direction de la sécurité des barrages.

### **PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

Quatre (4) personnes présentes dans la salle et aucune personne présente dans la séance en ligne ont assisté à la séance extraordinaire. Il n'y a pas eu d'échange lors de la période de commentaires et de questions.

### **TOUR DE TABLE DU CONSEIL**

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus. Les vœux de joyeuses fêtes sont transmis au public par les membres du conseil.

**25-12-288**

### **LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20:10, Mme. Amélie Dallaire propose la levée de la séance.

Accepté.

---

Mathieu Lapointe  
Maire

---

Antoine Audet  
Directeur général et greffier-trésorier